



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 90943

Texte de la question

M. Philippe Cochet alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la scolarisation des enfants autistes. Aujourd'hui seuls 20 % des jeunes autistes bénéficient d'une scolarisation en milieu ordinaire et souvent dans des conditions aléatoires : temps de scolarisation extrêmement partiel, absence de formation de l'auxiliaire de vie scolaire, accompagnement précaire, etc. Certains enfants autistes sont accueillis en IME ou en hôpital de jour dont la prise en charge est rarement adaptée. Pourtant la scolarisation en milieu ordinaire permettrait à ces enfants de progresser, de gagner en autonomie, de communiquer avec les autres et leur ouvrirait indéniablement des perspectives de vie digne et la plus heureuse possible. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des enfants atteints d'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90943

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8133

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)